

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux
N° T48/2025

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'Entreprise PULL Francis en date du 30 avril 2025,

Considérant les travaux de mise en œuvre d'un bicouche, qui auront lieu le mardi 06 mai 2025 de 8h00 à 18h00 sur la voie Départemental n° 80 en agglomération.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

Le mardi 06 mai 2025, la circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante :

Départementale n°80 en agglomération, sur 50 m, de l'entrée du lotissement El Cami del Paradis vers Théza.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur toute l'emprise du chantier.

Article 4

M. le commandant de gendarmerie d'Elne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Corneilla-del-Vercol, le 02 mai 2025



Le Maire,

Christophe MANAS